

N°09/23 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 238'000.- pour le remplacement de l'éclairage public de la rue du Nord et l'extension du réseau jusqu'à la route de Bellevue avec des candélabres solaires.

Vallorbe. Le 15 janvier 2024

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Messieurs Dimitri Baumgartner, président, Maurizio Rocca, Patrice Kunzler, Dominique Villa et de Mme Annyse Desales, rapporteur, s'est réunie le 15 janvier pour examiner le préavis susmentionné.

La commission remercie M Christophe Maradan pour ses explications et les renseignements fournis.

Selon un rapport d'assainissement de l'éclairage publique, neuf candélabres équipés de lampes à vapeur de mercure de la rue du Nord font partie des équipements devant être remplacés. Sept d'entre eux présentent en plus un défaut de serrage de la tête du mât.

Il nous est proposé de remplacer ces candélabres par un nouvel éclairage public solaire et de profiter de le prolonger jusqu'à la route de Bellevue par la pose de huit nouveaux luminaires.

Si le remplacement des éléments existants ne suscite aucune remarque particulière de la part de la commission, la question s'est posée sur le bienfondé du prolongement proposé de l'éclairage public. Des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la Route de Bellevue et le Charbonnier étant souhaités et prévus, n'est-il pas trop tôt d'envisager la pose de ces nouveaux candélabres ?

En réponse à cette question, M. Maradan nous a confirmé qu'il ne fallait probablement pas s'attendre à ces aménagements routiers avant 5 ans, le projet définitif de cheminement n'étant pas encore entériné. Dans cette attente, une demande à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été faite afin de réaliser un marquage jaune au sol pour les utilisateurs non motorisés. Au vu de cette situation et en tenant compte des particularités des luminaires proposés, la commission se rallie à la proposition de la municipalité.

Ce type de candélabre étant indépendant du réseau électrique, par conséquent libre de câble et de raccordement, fixé sur un socle béton pouvant être enterré ou posé à même le sol, ils peuvent être installés de façon définitive ou provisoire. Ils sont donc déplaçables, transportables et peuvent être utilisés pour d'autres besoins spécifiques ou pour des chantiers temporaires et sont de surcroît très

facile à mettre en œuvre. Ils sont une bonne initiative en termes d'écologie et serviront de test pour équiper d'autres endroits de la commune.

Finalement, la commission propose de remplacer un candélabre supplémentaire au bas de la rue du Nord et ainsi harmoniser l'entier de la rue jusqu'à l'entrée du quartier de Bellevue pour un surcoût de CHF 12'000.-

Au vu de ce qui précède, la commission a l'unanimité de ses membres demande de voter le texte suivant :

Le conseil communal de Vallorbe

- Vu le préavis n°09/23 de la municipalité ;
- Oui le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 238'000.- toutes taxes comprises pour la mise en place de 17 candélabres solaires à la rue du Nord et à la route de Bellevue ;
2. Ajouter CHF 12'000.- au crédit pour le remplacement d'un candélabre supplémentaire au bas de la Rue du Nord
3. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, nos salutations distinguées.

Le président

Dimitri Baumgartner



Le rapporteur

Desaules Annyse

